

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025****N°DCM-2025-049****OBJET :****PERSONNEL**

Pôle technique

Création d'un emploi temporaire
d'adjoint technique 35/35^{ème} aux
services techniques
Du 1^{er} juin 2025 au 30 novembre
2025Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 20 mai 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO -
Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER -
M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA -
Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. CURNILLON représenté par M. MARTINON - Mme RAVOUX
représentée par Mme COUTURIER - Mme SOUPE représentée par
Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS
DESFARGES - M. POCHON représenté par M. MATHIAS - M. DUPUPET
représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée par
Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique qui prévoit que les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

DECIDE de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire au sein des services techniques municipaux, aux conditions suivantes :

Emploi	Quotité hebdomadaire	Rémunération	Durée
Catégorie C Agent technique	35/35 ^{ème}	Échelle indiciaire des adjoints techniques (IM 366)	Du 1 ^{er} juin 2025 au 30 novembre 2025

AUTORISE le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée déterminée sur cet emploi non permanent.

Ainsi délibéré le 26 mai 2025

Le Maire,
Patrick MATHIASSecrétaire de séance
Stéphanie COUTURIERActe rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le :

02 JUIN 2025

Et dépôt en Préfecture

Le :

02 JUIN 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.